

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 28 mars 2007

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Chenaud, St Cibard, St Seurin sur l'Isle et St Sauveur de Puynormand.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BERTHOME, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur BARBEYRON, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur SALICIO, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur ELIAS, Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Coutras
Monsieur GRELAUD, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Fronsac
Monsieur PORTETS, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Fronsac
Monsieur SAURUE, Délégué de la Communauté de Communes du Lussacais
Monsieur MICHEAU-MAILLOU, Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur HAPPERT, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin
Madame MERLET, Déléguée de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur GIRAUD, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Madame RAISON, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais

Invités présents :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2007, 53 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Il précise que l'ordre du jour de cette séance est surtout basé sur le fait qu'il faille voter la détermination des taux de TEOM 2007 pour les communes adhérentes isolément avant le 31 mars 2007. De plus, il demande à l'assemblée que soit rajouté à cet ordre du jour un dossier complémentaire qui concerne la vente d'une chargeuse d'occasion, dossier qui n'amène pas de remarques particulières et qui représente une recette pour le SMICVAL. Ce point est accepté à la majorité des membres présents et cette délibération est donc rajoutée à l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'Assemblée du 19 février 2007, lequel amène une observation de Monsieur MAROIS, Président du SMICVAL, qui souhaite que soient rajoutés les termes suivants « **Un nouveau tableau de propositions d'appel à produit 2007 auprès des collectivités intercommunales adhérentes est alors distribué aux membres présents de l'assemblée** ».

Aucune autre observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Monsieur DION, délégué de la Communauté de Communes du Pays de Coutras (absent ce jour là).

Le point suivant est la détermination du taux de TEOM 2007 pour les communes adhérentes isolément. Monsieur MAROIS rappelle que ces taux ont été déterminés en fonction des zones instituées par délibérations des 22 juin 2005 et 11 octobre 2006 et fait lecture du tableau récapitulatif de ces différents taux.

Cette délibération n'amenant pas de remarque celle-ci est adoptée à la majorité des membres présents (53 délégués présents, sur 100 délégués en exercice), selon les résultats suivants :

Pour : 46 voix

Contre : 1 voix (Monsieur PITON, délégué de la commune de St Paul de Blaye)

Abstentions : 7 voix (Messieurs MONNET et BOISNARD, délégués de la communauté de communes du canton de Bourg ; AUBERT, délégué de la commune de Cars ; FERRER, délégué de la commune de Berson ; DION, délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras ; GODARD et PAQUIS, délégués de la communauté de communes du canton de Guîtres)

Et ensuite abordée la détermination du produit 2007 appelé auprès des Communautés de Communes de la Basse Vallée de l'Isle et du Pays de St Aulaye. Ce point n'amenant pas de remarque, il est adopté à la majorité des membres présents (53 délégués présents, sur 100 délégués), selon les résultats suivants :

Pour : 46 voix

Abstentions : 6 voix (Messieurs MONNET et BOISNARD, délégués de la communauté de communes du canton de Bourg ; DION, délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras ; GODARD et PAQUIS, délégués de la communauté de communes du canton de Guîtres et PITON, délégué de la communes de St Paul de Blaye)

La détermination du prix de vente du bac roulant destiné à la collecte des déchets verts sur la commune de Libourne amène les remarques suivantes :

Monsieur MONNET, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, demande si ce sont des bacs qui seront obligatoirement acquis par les administrés ?

Monsieur le Président, informe que c'est une possibilité qui est laissée aux habitants de Libourne en secteur semi-urbain, hors Bastide, de mettre ces déchets dans des bacs prévus à cet effet et qui seront collectés en même temps que les biodéchets. Ce service fera l'objet d'une convention avec les habitants intéressés.

Monsieur ROUSSET, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais, demande quand sera mise en place cette collecte et qu'elle en sera la périodicité ?

Monsieur MAROIS, souhaiterait que cette mise en place intervienne avant l'été. Quant à la périodicité, elle est à déterminer avec la Ville de Libourne étant donné que ce bac sera présenté en même temps que celui des biodéchets et qu'il faudra vérifier dans le temps que ce geste soit fait avec sérieux par les administrés.

Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL, informe l'assemblée qu'actuellement les tonnages les plus représentatifs en biodéchets et déchets verts se situent sur la Commune de Libourne, et que le rendement de la collecte de biodéchets atteint un niveau élevé (29 Kg par habitant).

Ce point est alors adopté à l'unanimité des membres présents.

Est ensuite abordée l'autorisation du lancement de la procédure de l'appel d'offres ouvert relative au marché de collecte des déchets ménagers et de la collecte sélective en porte à porte sur la Haute Gironde pour une durée de 7 ans.

Monsieur MAROIS souhaite apporter quelques précisions concernant ce point. Cette proposition s'intègre dans le schéma d'harmonisation et d'optimisation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers qui a été adopté lors de la dernière assemblée et qui consiste notamment à collecter les propres et secs tous les 15 jours et collecter les biodéchets et les résiduels en même temps avec des bennes bi compartimentées avec un redéploiement de la masse salariale sur la Haute Gironde. Le périmètre concerné pour ce marché n'est pas le périmètre actuel puisqu'il a été décidé également de prendre en régie une partie des Cantons de St Savin et de St André de Cubzac. Par conséquent, ce marché porte sur le territoire restant. De plus, la durée de 7 ans a été retenue afin que le prestataire retenu puisse amortir son matériel. De même, celui-ci pourra proposer une organisation des tournées de collecte afin d'optimiser sa prestation. Il devra assurer la montée en puissance de la collecte sélective sur ce territoire. Enfin, afin de permettre une concurrence libre et non faussée, comme le prévoient les textes en vigueur, les délais entre la publication du marché et la réception des offres sont de 3 mois.

Un membre de l'assemblée souhaiterait avoir quelques précisions concernant la phrase suivante « les différentes optimisations des collectes dans le Libournais (réduction de la fréquence de collecte des emballages, collecte simultanée des biodéchets et déchets résiduels, benne robotisée) permettent, pour une masse salariale constante, de réduire de 25 % le périmètre confié à un prestataire de services sur la Haute Gironde » qui figure sur la note explicative de synthèse.

Monsieur MAROIS rappelle qu'il s'agit bien là du plan d'optimisation qui a été adopté. En passant avec des bennes bi compartimentées pour la collecte des biodéchets et des résiduels et en passant tous les 15 jours pour les emballages, en Libournais, il sera possible d'appliquer ce système sur le territoire de la Haute Gironde récupéré en régie sans augmenter la masse salariale existante, tout en réduisant le territoire laissé au futur prestataire et par conséquent les coûts correspondants.

Monsieur GANDRÉ demande si le calendrier de la montée en puissance sur la Haute Gironde, avec le nouveau prestataire, ne changera pas ?

Monsieur le Président confirme que le calendrier prévu s'enclenchera dès le 1^{er} octobre 2007. De plus, il précise qu'il est prévu au budget un certain nombre de postes de contractuels pour effectuer les missions d'ambassadeur de tri pour accompagner cette mise en place de la collecte sélective, comme cela avait été fait en Libournais.

Ce point n'amenant pas d'autres remarques, il est adopté à la majorité des membres présents moins 2 abstentions (Messieurs BOISNARD et MONNET, Délégués de la Communauté de Communes du Canton de Bourg).

L'avenant n° 1 du marché d'accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche environnementale ISO 14001 est adopté à l'unanimité des membres présents. Toutefois, Monsieur MAROIS tient à préciser que celui-ci n'a aucune incidence financière et que le SMICVAL entre dans la phase finale de certification.

L'avenant n° 1 au marché de location d'une chargeuse sur pneus est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant est la passation d'une convention de prestations de service concernant les contre-visites médicales entre le SMICVAL et DEXIA DS Service SA, et ce, en raison du nombre élevé d'arrêt de travail des agents du Syndicat.

D'une part, un délégué demande s'il est vraiment nécessaire de passer par un prestataire pour effectuer ces contrôles et si cela ne peut pas se faire en interne ? De plus, cela voudrait dire que l'on remet en cause l'avis du premier expert.

Monsieur MAROIS explique que les différents contrôles effectués à ce jour par un médecin expert se sont avérés inefficaces dans la mesure où les délais pour trouver un médecin agréé disponible sont trop longs et souvent une fois celui-ci contacté, l'arrêt de travail est terminé et l'agent a repris son poste. Il demande donc à l'assemblée de lui donner les moyens d'être réaliste et surtout plus efficace en agissant plus rapidement.

D'autre part, une déléguée quant à elle, demande si cela ne concerne que les arrêts de maladie ordinaire ou si les autres arrêts sont concernés et s'il n'y a pas d'autres solutions, comme la suppression de certaines primes, plutôt que passer cette convention qui, à terme, aura un coût ?

Monsieur MAROIS précise qu'il ne s'agit là, effectivement, que des arrêts de maladie ordinaire, les autres étant déjà pris en charge par un autre organisme. Quant aux primes, cela a été déjà été fait mais se révèle malheureusement insuffisant.

Mademoiselle HARDY tient à préciser également qu'il y a bien un constat d'un nombre d'arrêts de plus en plus important et que les actions menées jusque là ont été insuffisantes et compliquées. Le plus important concernant ce dossier est surtout de faire savoir que le SMICVAL se donne les moyens de contrôler efficacement ces arrêts pour que cela soit porteur.

Ce point est donc adopté à la majorité des membres présents, selon les résultats suivants :

Pour : 51 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix (Monsieur MICHAUX, délégué de la communauté de communes du Cubzaguais)

Le point suivant est la passation d'une convention entre le SMICVAL et SITA SUD OUEST pour l'utilisation commune des locaux de St Mariens.

Un membre de l'assemblée demande où en est le chantier de St Girons par rapport au calendrier ?

Monsieur le Président explique que les délais sont pour l'instant respectés, mais qu'il restera à effectuer d'autres travaux avant de pouvoir réintégrer le site.

Ce dossier n'amenant pas d'autres remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le dernier point concernant la vente de la chargeuse d'occasion est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour de cette séance est terminé, mais avant de clôturer l'assemblée, Monsieur MAROIS tient à apporter quelques points d'information sur la situation du SMICVAL.

Le budget primitif n'a pas appelé d'observations du contrôle de légalité. La réorganisation de nos services est en cours. Le bureau a donné son accord pour poursuivre la mission contractuelle d'analyse des coûts et l'analyse des années antérieures à 2005.

De même, le recrutement du Directeur Financier et des Affaires Juridiques est en cours.

Monsieur MAROIS tient également à informer l'assemblée que certaines Communautés de Communes ont fait l'objet de dépôt de recours sur le vote des délibérations du SMICVAL fixant les

participations. Ces recours visent à ce que les Communautés de Communes engagent une plainte au tribunal administratif pour l'annulation de ces décisions, et permettent éventuellement aux plaignants de se substituer à elles. Monsieur Le Président réaffirme solennellement que la délibération transmise à la Sous-Préfecture est conforme en tous points au tableau distribué en séance et voté par l'assemblée.

Il semblerait que les Délégués de la Communauté de Communes du Canton de Bourg souhaiteraient ne plus adhérer au SMICVAL, aussi Monsieur MAROIS les invite à faire connaître rapidement leur position et précise qu'il regrette cette situation, car ce n'est pas comme cela que les questions avanceront.

Monsieur SILVESTRINI, Délégué de la Communauté de Communes du Lussacais souhaite revenir sur l'article paru dans la presse de ce jour, qui fait part du site de Petit Palais qui représenterait, d'après Sud-Ouest, 500 000 € de frais et demande à Monsieur MAROIS d'intervenir auprès de ce journal pour rectifier les données.

Monsieur MAROIS explique qu'il fera vérifier ces chiffres avec Monsieur SENECHAU, Directeur Général des Services Techniques. Si ces propos s'avéraient être faux, un démenti serait alors demandé au journal Sud-Ouest.

La séance est donc levée à 15 heures 50.